La règle des 7

La règle des 7

- Dominique ne conseille pas l'utilisation de ces "règles" automatiques : une petite réflexion permet d'arriver à la solution adaptée à la situation du joueur.
- Enoncé de la règle : dans un contrat à SA, sur l'entame d'une couleur seulement contrôlée par l'As, il est recommandé au déclarant de laisser passer l'entame (et les cartes qui suivent dans cette même couleur) autant de fois que le résultat de la différence entre 7 et le nombre total de cartes détenues par son camp.

Exemple :
Vous êtes en Déclarant en Sud dans ce contrat de 3 SA. Ouest entame du 7 ♠.
Que vous conseille la règle des 7

S	O	N	E
		1 ♦	Passe
1 ♥	Passe	3 ♦	Passe
3 SA			

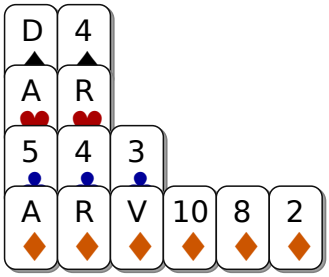

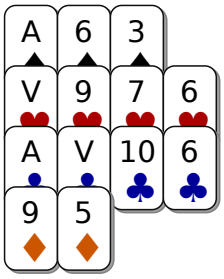

Exercice 27299
Ouest est dangereux avec ses ♠ probablement 5èmes (entame du 7 ♠) . Vous détenez 5 cartes à ♠. La règle des 7 vous conseille de laisser passer 7-5= 2 fois. Une toute petite réflexion vous conduit aussi à la bonne réponse !

Nous retrouver sur www.ibridge.fr vous permet de parfaire votre bridge.
En jouant des donnes, en accédant aux leçons de votre niveau et au recueil des fiches techniques.